

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
13 septembre 2016

Date d'affichage :
26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le 19 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 28

OBJET : Fonds d'Initiatives Sportives : subventions aux Archers Riomois et à Lucas DANIEL

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 7 septembre 2016.

Le Fonds d'Initiatives Sportives prévu au budget prévisionnel vise à aider les clubs sportifs, lors de manifestations exceptionnelles, ou qui ont à engager des dépenses supplémentaires à destination d'un public spécifique.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention dans les conditions suivantes.

- L'association Archers Riomois contribue au développement du tir à l'arc, à la formation des jeunes pour briller au plus haut niveau. Ce club a reçu la labellisation Ecole du Tir à l'Arc Français ce qui le place parmi les plus grands clubs de France. Son accompagnement de Lucas DANIEL dans sa qualification aux Jeux Olympiques de RIO illustre le travail réalisé au sein de cette association. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Archers Riomois en soutien et en remerciement de la dynamique qu'elle a impulsée sur ce territoire.

- Lucas DANIEL a été qualifié et a participé au JO 2016 de RIO. Dès sa qualification, la Commune de Riom s'est engagée dans une démarche de communication visant à soutenir ce sportif qui a brillamment porté l'image de la Commune de Riom en tant que Commune sportive. Pour conclure cette aventure des JO 2016, il est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'association Archers riomois qui est autorisée à reverser cette somme à Lucas DANIEL, en soutien à la poursuite de sa carrière sportive.

Cette subvention concrétise l'intérêt de notre Commune pour le soutien au sport et à la bonne image de Riom.

COMMUNE DE RIOM

A noter que le Conseil régional et le Conseil départemental ont également accompagné l'archer Riomois Lucas DANIEL pour sa qualification aux JO 2016, à travers l'attribution d'une subvention.

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Sportives, imputation 924-40, article 6574, enveloppe 2916, dont le solde sera alors de 2 200 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Archers Riomois, dont 1 000 € seront reversés à Lucas DANIEL, sportif olympique.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL